



BIENTÔT ANS!

PENSEZ AU **RECEN-**SEMENT



MINISTÈRE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION DIRECTION OU SERVICE NATIONAL

DÉVELOPPEZ votre ESPRIT DE DÉFENSE !

Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

## POURQUOI ?

Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

### COMMENT?

Deux possibilités s'offrent à vous :

#### PAR INTERNET

- 1 Créez votre compte sur www.mon.service-public.fr Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 2 Munissez-vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.
- 3 Allez dans la rubrique «catalogue des services», cliquez sur «les démarches», puis, dans la zone
- «recherche» tapez «recensement citoyen en ligne». 4 - Vous n'avez plus qu'à sulvre les instructions.

# À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE

Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.





